CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 18 novembre 2021

Convocation en date du : 13/11/2021

Date d'affichage de la convocation : 13/11/2021

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures, les membres du Conseil

Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses

séances sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM., André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard

LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Séverine DEBIEMME, Elisabeth MARTINOT,

Absents-excusés: M. Guillaume BOUCHOT a donné procuration à M. Marcel RENON

M. Frédéric DEBUS a donné procuration à Mme Séverine DEBIEMME

Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à M. Emmanuel FENEON

Mme Véronique VIAL a donné procuration à Mme Elisabeth MARTINOT

M. André CHARNAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1°) <u>Décision modificative n° 2 Budget communal</u>

Mme le Maire explique que, suite à son cumul de mandat en tant que conseillère départementale, elle dépasse le plafond de sécurité sociale et que des charges patronales viennent donc s'appliquer à son indemnités de Maire. Elle indique qu'il convient d'alimenter le compte 6534 pour pouvoir régler ces

charges supplémentaires

Le Conseil Municipal,

- décide la modification budgétaire n° 2 budget Commune suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale : + 3 000 €

Article 6232 Fêtes et cérémonies : - 3 000 €

1

2°) Lotissement La Palissade - Vente du lot n° 4

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier en date du 09 novembre dernier, M. Alain KACEM et Mme Charline DUPUIS se portaient acquéreurs du lot N° 4 situé au Lotissement La Palissade d'une superficie de 1 006 m².

Mme le Maire rappelle que le prix de ce terrain avait, par délibération en date du 18 février dernier, été fixé à 40 000 €.

Le Conseil Municipal,

- accepte la vente du lot n° 4 au Lotissement La Palissade d'une superficie de 1 006 m²à M. Alain KACEM et Mme Charline DUPUIS au prix de 40 000 €,
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs,
- rappelle que, conformément au cahier des charges de vente validé le 18 février 2021, la signature de l'acte authentique ne pourra intervenir qu'après obtention du permis de construire et intervenir au plus tard un an après la signature de la promesse de vente
- charge le Notaire des acquéreurs de la rédaction des documents relatifs à la vente de ce terrain,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier avec faculté de déléguer.

3°) Lotissement La Palissade - Mandat exclusif de vente

Mme le Maire rappelle que M. Fleury de l'Agence Lyon Immobilier l'avait contacté pour éventuellement mettre en place un mandat exclusif de vente pour les terrains du Lotissement La Palissade. Lors de la dernière réunion, il avait été évoqué la possibilité d'un mandat de vente d'une durée de 6 mois. Cet agent immobilier, lors de son dernier entretien avec Mme le Maire, a confirmé son accord sur cette durée.

Cependant la Commune se garde la possibilité de vendre en direct avec les habitants de la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier avec mandat exclusif de 6 mois, sauf pour Dompierre, à la société Lyon Immobilier la vente des lots du Lotissement La Palissade,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4°) <u>Dépenses d'investissement - Autorisation pour mandatement dans la limite de 25 % des crédits votés en 2021</u>

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble des budgets primitifs 2022, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés en 2021 et cela en plus des crédits reportés le cas échéant ; somme qui sera affectée aux opérations suivantes :

Budget Commune

Opération 126 voirie article 2151 Réseaux de voirie

13 025,00 € (Travaux d'investissement 2021 : 52 100 € x 25 %)

Opération 152 Acquisition de matériel article 2184 Mobilier

2 500,00 € (Travaux d'investissement 2021 : 10 000 € x 25 %)

Opération 200 Divers bâtiments communaux article 21318 Autres bâtiments publics $7\,500,00 \in (\text{Travaux d'investissement } 2021: 30\,000 \notin \times 25\,\%)$

Opération 225 Salle des Fêtes article 21348 Autres bâtiments publics 11 250,00 € (Travaux d'investissement 2021 : 45 000 € x 25 %)

Chapitre 21 article 2132 Immeubles de rapport

75 000,00 € (Travaux d'investissement 2021 : 300 000 € x 25 %)

Chapitre 21 article 2188 autres bâtiments publics

10 000,00 € (Travaux d'investissement 2021 : 40 000 € x 25 %)

Budget Logements sociaux

Chapitre 21 article 2132 Immeubles de rapport

7 500,00 € (Travaux d'investissement 2021 : 30 000,00 € x 25 %)

5°) Admissions en non-valeur

Mme le Maire fait part du courrier de M. le Trésorier Municipal en date du 14 octobre 2021 relatif à une demande d'admissions en non-valeur pour un montant total de $232,02 \in$. Les poursuites effectuées n'ont pas permis de solder les dettes. Cela concerne :

- Mme RIVET : 32 + 150 = 182,00 € pour une location de salle des fêtes
- Mme Royer (rompus de mars 2020) : 0,02 € pour un loyer
- CCA sarl: 50,00 € pour la location du garage en face le camping

Le Conseil Municipal,

- accepte l'admission en non-valeur des dettes suivantes :
 - Mme RIVET : 32 + 150 = 182,00 € pour une location de salle des fêtes
 - Mme Royer (rompus de mars 2020) : 0,02 € pour un loyer
 - CCA sarl: 50,00 € pour la location du garage en face le camping
- dit que ces crédits sont prévus au budget primitif 2021 Commune.

6°) Subvention Plan France Relance

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une subvention pouvait être sollicitée au titre du Plan France Relance. En effet, un plan exceptionnel autour de 3 volets, transition écologique, compétitivité et cohésion, a été déployé par le Gouvernement afin de relancer rapidement l'économie et d'obtenir des résultats en matière de décarbonation, de reconquête industrielle, de renforcement des compétences et des qualifications sur l'ensemble du territoire. Cette aide s'adresse aux collectivités et établissements bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale. Pour ouvrir droit à l'aide, les biens et prestations doivent être utilisées dans le cadre d'une activité de restauration à destination des élèves d'écoles primaires. Cette aide est à hauteur de 100 % du montant H.T.

A ce titre, la Commune pouvait bénéficier d'aide pour l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire. Le dossier était à déposer avant le 31 octobre.

Mme Laure Fleury avait sollicité un devis auprès de l'entreprise Perrier, le dossier de demande de subvention a pu être envoyé.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de ce dépôt de demande de subvention pour l'acquisition de matériel à la cantine scolaire,
- valide cette demande de subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre du Plan France Relance,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°) Alarme incendie de l'Ecole

La commission bâtiment s'est réunie dernièrement pour étudier les propositions reçues pour le remplacement de l'alarme incendie de l'école.

Trois devis sont parvenus en Mairie:

Ets Moreau Incendie pour un montant de 1 276,00 € H.T.

Ets ACRT pour un montant de 1 438,66 € H.T.

Ets SPVI pour un montant de 2 553,80 € H.T.

La Commission a choisi la Société ACRT, mieux disante, pour un montant de 1 438,66 € H.T.,

Etant donné l'urgence du dossier, le bon de commande a été validé par Mme le Maire et envoyé à l'entreprise retenue.

Le Conseil Municipal,

- valide le choix de la commission bâtiment, à savoir la Société ACRT pour un montant H.T. de 1 438,66 €

Mme le Maire précise que, suite à un entretien avec l'entreprise ACRT, et en raison des problèmes d'approvisionnement de matériel, le délai d'installation a été estimé à 2 mois.

Mme Séverine Debiemme propose en attendant de mettre en place un signal d'alarme manuel (sifflet, corne...)

M. Philippe Prost propose d'installer des détecteurs de fumées dans chaque classe et dans les couloirs.

7°) Questions et informations diverses

a) <u>Citerne de récupération d</u>'eau

M. Elisabeth Martinot donne connaissance des devis qu'elle a reçus pour la fourniture d'une citerne de récupération d'eau.

Les propositions sont les suivantes :

- Aqua Assainissement : cuve 6 000 L 2 584,80 € T.T.C.

- Tendance Nature : cuve 5 000 L 4 219,08 e T.T.C.

Cuve 7 000 L 5 161,32 € T.T.C.

Madame le Maire souhaite avoir un $3^{\text{ème}}$ devis afin de demander une subvention Appel à Projet si cette prestation entre dans le cadre de ce dispositif.

b) <u>Bâtiments</u>

- Eglise de Dompierre

M. André Charnay fait un récapitulatif des devis reçus pour des travaux de réfection de la façade principale et le parvis de l'église. Ces travaux comprennent le sablage de la façade, la réfection de la croix et la peinture des portes.

Les devis suivants ont été validés par la Commission Bâtiments :

Artisanat Façades pour un montant de 15 781,00 € H.T.

Marbrerie Ancelle pour un montant de 6 797,00 € H.T.

Ets DARGAUD Jean-Yves pour un montant de 1 200,00 € H.T.

Ets LOVEIRY pour un montant de 950,00 €

Soit un montant total H.T. de 24 728,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- valide la proposition de la Commission Bâtiment à savoir les devis suivants :

Artisanat Façades pour un montant de 15 781,00 € H.T.

Marbrerie Ancelle pour un montant de 6 797,00 € H.T.

Ets DARGAUD Jean-Yves pour un montant de 1 200,00 € H.T.

Ets LOVEIRY pour un montant de 950,00 €

- autorise Mme le Maire à signer les bons de commande correspondants.

- Halte-garderie

Les travaux sont terminés. Le rendu des couleurs est vraiment sympa.

- Dossier terrain ex-Baligand

La signature de l'acte notarié avec M. et Mme Chermette devrait se finaliser.

- Maison des Associations

Il y a toujours un problème de volet roulant dans la salle du foyer à la Maison des Associations. Mme Séverine Debiemme avait envoyé un mail à l'entreprise Sam mais n'a pas encore eu de retour. Problème également de chauffage. M. Bernard Litaudon a pu le résoudre

- Local kiné.

Les nouveaux kinésithérapeutes ont sollicité la possibilité d'installer des espaliers au mur.

A priori, les murs sont recouverts de plaques de placo. Cela serait donc possible uniquement en allant percer directement dans le mur. Il conviendrait donc de contacter un professionnel pour cette installation.

c) Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain

Mme le Maire indique qu'elle a participé aux entretiens pour le recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain organisés par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

4 personnes se sont présentées, 2 candidatures ont été retenues.

d) Chauffeur de bus

Mme Emmanuelle Reynaud a été recrutée pour la conduite du car scolaire. Elle a commencé début novembre. Tout se passe bien.

e) <u>Barrière de l'école</u>

La barrière de l'école a été endommagée lundi dernier par un camion de livraison.

Un constat a été établi avec l'entreprise. Une déclaration sera faite à l'assurance.

f) Bons d'achat

Les bons d'achat sont prêts. Ils seront distribués le week-end des 4 et 5 décembre prochain.

g) Bulletin municipal

Mme le Maire donne connaissance d'un devis de l'entreprise GRAPHY de Theizé pour la reproduction du bulletin municipal d'un montant de 779,00 € H.T. pour 550 exemplaires.

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de l'entreprise GRAPHY d'un montant de 779,00 € H.T. pour la reproduction du bulletin municipal,
- autorise Mme le Maire à signer le bon de commande correspondant.

h) <u>Salle des fêtes</u>

Mme le Maire indique que la société GUNN n'a toujours pas transmis son rapport pour le diagnostic structure. Une mise en demeure lui sera envoyée.

Selon les préconisations de l'Agence Technique Départementale, il conviendra de notifier un appel d'offres infructueux aux architectes retenus. En effet, il convient de définir précisément le projet à savoir si cela sera une rénovation ou une nouvelle construction mais sans le diagnostic structure, il n'est pas encore possible de se prononcer.

Dossier à suivre.

i) <u>Cérémonie au Centre de Secours</u>

Mme le Maire fait part de l'invitation de l'ensemble des élus à une remise de médaille au Centre de Secours le samedi 20 novembre 2021 à 17 h.

j) Association de Pézanin

M. Emmanuel Fénéon indique que cela suit son cours et rappelle qu'une assemblée constitutive de l'Association est prévue le 21 janvier 2022.

k) Fleurissement

Mme Elisabeth Martinot rappelle que 3 000 bulbes de tulipes ont été offerts à la Commune grâce à M. Canaux et qu'ils doivent arriver prochainement.

k) Travaux sur le réseau d'eau potable

M. Marcel Renon informe le Conseil Municipal qu'il y a un changement sur le programme des travaux sur

le réseau d'eau potable. En effet, en raison de problèmes budgétaires, un tronçon sur 2 sera réalisé

pour l'instant.

Il indique qu'une canalisation d'eau avait été cassée lors des travaux engendrant des problèmes

d'alimentation.

La fuite a été réparée mais des problèmes semblent perdurer à Bois du Lin.

1) Terrains

M. Bernard Litaudon fait part de la possibilité d'acquérir le terrain de M. Christophe Desbois situé

Route de Montmelard à côté du Lotissement Les Pesses.

Ce terrain est constructible mais situé en zone 1 AUa et est donc soumis à une Orientation

d'Aménagement et de Programmation et donc à certaines contraintes.

Mais cette acquisition pourrait augmenter la réserve foncière de la Commune.

Il en est de même pour les terrains situés juste en face.

Il indique également qu'il conviendrait de remettre en vente le terrain de la Zone Artisanale de

Chassigneux.

Fin de séance : 22 h 00

Prochaine séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2021 à 20 h 00 en Mairie

Prochains bureaux: 25 novembre 2021 et 10 décembre 2021 à 9 h 00

7